REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE DOLE EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17 Nbre de membres présents : 09

Note de membres presents : 09

Note de procurations : : 03

Note de membres votants : 12

Date de convocation : 06 décembre 2023 Date de publication : 20 décembre 2023 SEANCE DU : DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS

Présidente de séance Frédérike DRAY

Secrétaire de séance Delphine BERNARDOT

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, DRAY Frédérike, GIROD

Isabelle, DEJEUX Jacqueline

MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée, MOUGIN

Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

M. GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérike

M. GOMET Nicolas à M. DRUET Timothée

Mme BUSSIERE Pierrette à Mme GIROD Isabelle

Excusé sans procuration de vote :

Mme CRETIN-MAITENAZ Blandine

Mme NICOLET Joëlle Mme GRUET Justine

Mme CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar

M. CIGLIA Fabrice

N: 12.12.23.32

OBJET: AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BP 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1,

Considérant que la date d'adoption du budget primitif de l'année 2024 est programmée dans le courant du mois de mars 2024, après le 31 décembre de l'exercice en cours,

Considérant les obligations du CCAS de la Ville de Dole en matière d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement, afin d'assurer un fonctionnement normal des services,

Considérant pour ce faire qu'il est nécessaire d'optimiser la gestion par le recours aux facultés offertes par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

AUTORISE par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits votés lors de l'exercice 2023 comme indiqué cidessous :

Accusé de réception en préfecture 039-263901985-20231212-12-12-23-32-DE Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023

Budget du CCAS :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 000 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 700 €
Total		8 700 €

Budget des résidences autonomie :

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	
Article165	Dépôts et cautionnements reçus	
		2 100 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	750 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	14 000 €
Total		16 850 €

Ces dépenses feront l'objet d'inscriptions budgétaires lors de l'adoption du budget primitif 2024.

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-présidente du C.C.A.S.,

Frédérike DRAY

Accusé de réception en préfecture 039-263901985-20231212-12-12-23-32-DE Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :
* Sous-préfecture ; * C.C.A.S. (2) ; * Direction des Ressources Humaines* Trésorerie Principale* Direction des Finances